

## Des aides à mobiliser pour les aidants familiaux

(04/10/2017)



**Ce 6 octobre la « journée nationale des aidants » veut mettre en lumière « le rôle clef joué par les acteurs locaux » pour les épauler. Les assistants sociaux et les CESF peuvent être particulièrement précieux pour les aiguiller vers les établissements et services du territoire ou vers les associations d'aidants...**

Les assistants sociaux les repèrent-ils toujours parmi leurs usagers ? En France, près d'une personne sur cinq apporterait régulièrement son aide à un proche touché par une maladie, un handicap, ou une dépendance liée au grand âge. Hélas, « près de 60 % des aidants ne savent pas où s'adresser pour s'informer et bénéficier des aides auxquelles ils ont droit », comme le rapportent les organisateurs de la journée nationale qui leur est dédiée, ce 6 octobre. Voilà pourquoi cette année, nombre de manifestations doivent mettre en lumière « le rôle clef joué par les acteurs locaux en faveur des aidants, encore trop méconnu aujourd'hui ».

Et parmi ces appuis de proximité, naturellement, les travailleurs sociaux peuvent être précieux... « Je souhaite les remercier », salue ainsi Claudie Kulak, présidente de l'Association pour la journée nationale des aidants. « Sans eux, il serait impossible de maintenir nos proches à domicile. Eux connaissent les astuces, et ont les mots justes... Heureusement qu'ils sont là ! » Ce 6 octobre pourrait donc inciter bien des aidants familiaux à chercher des soutiens auprès de ces professionnels.

Claudie Kulak espère que les assistants sociaux et les CESF sollicités pourront ainsi « mobiliser tout leur territoire », en orientant si nécessaire vers des services à la personne, de la téléassistance, des accueils de jour ou encore des Ehpad... « Je suis étonnée que tous ces services ne soient pas toujours consommés ! » De fait, d'après une enquête sur les aidants familiaux publiée en 2017, 37 % des aidants « se débrouillent entièrement seuls ».

### **Web et cafés**

Egalement présidente de la Compagnie des aidants, un « réseau d'entraide et d'échanges », Claudie Kulak invite aussi les travailleurs sociaux à expliquer à ces publics « qu'ils ne sont pas seuls, et qu'ils peuvent se rapprocher des associations d'aidants de leur territoire ». Avec nos proches, par exemple, offre un « réseau de soutien téléphonique et web » pour les personnes concernées. Quant à l'Association française des aidants, elle propose des « Cafés des aidants » pour échanger conseils et convivialité.

En outre, de sa propre expérience d'aidante familiale - auprès d'une tante handicapée, et d'un père atteint de la maladie d'Alzheimer -, Claudie Kulak peut tirer ce conseil : « Le conjoint ne doit pas être le seul à aider ! Les assistants sociaux peuvent l'encourager à mobiliser toute sa famille. »

Il reste enfin à mieux faire connaître de récentes avancées légales. Depuis mars 2016, les plans d'aide élaborés en vue d'une APA peuvent prévoir un répit pour l'aidant, à travers un accueil temporaire de la personne âgée dépendante. Et depuis janvier 2017 peut être obtenu de son employeur, sous certaines conditions, un « congé de proche aidant » - qui n'est cependant pas rémunéré.

Du 4 au 7 octobre, pour aider les aidants à aider, les travailleurs sociaux pourront même les orienter vers le téléphone : une ligne d'information a été mise en place au 09 69 39 74 70 à l'occasion de leur journée nationale...